

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Arnaud Moreillon, Salma Selle, Oriana Brücker, Ana Maria Barciela Villar, Amanda Ojalvo, Matthias Erhardt, Anne Carron, Marie-Agnès Bertinat, Dalya Mitri Davidshofer, Julie Frossard, Florence Kraft-Babel et Uzma Khamis Vannini: «Addiction aux jeux d'argent en ligne en période de Covid-19».

Rapport de M^{me} Ana Maria Barciela Villar du 5 janvier 2023.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 février 2022. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Nadine Béné, l'a étudiée lors des séances des 3 et 17 mars et 5 mai 2022, et sous la présidence de M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni, les 15 et 29 septembre et 13 et 20 octobre 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Camelia Benelkaid et Aurea De Toro et MM. Nohlan Rosset et Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que de nombreux joueurs ont intégré le marché des jeux en ligne durant le confinement;
- que les fournisseurs ont sensiblement augmenté leurs offres et leur publicité durant ledit confinement;
- la nouvelle campagne d'Addiction Suisse intitulée «Jouer sans dépendances»;
- que de nombreux joueurs découvrent les jeux de hasard à un jeune âge et s'exposent à un risque accru de dépendance aux jeux d'argent en ligne,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'associer à la campagne d'Addiction Suisse pour mutualiser les ressources afin de réduire le nombre de personnes touchées par les addictions aux jeux et sensibiliser les personnes à risque notamment en période de Covid-19;
- à intégrer dans les projets numériques les éléments proposés par Addiction Suisse;
- à faire en sorte que les différents départements travaillent en collaboration afin de mettre en œuvre les éléments proposés par Addiction Suisse.

Séance du 3 mars 2022

Audition de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni, motionnaire

M^{me} Marthaler Ghidoni dit avoir relu la motion et s'est demandé dans quelle mesure elle était encore d'actualité. Elle dit que nous sommes sortis du Covid et jusqu'à présent le taux de jeunes addicts aux jeux en ligne n'a pas l'air d'avoir augmenté.

Elle informe qu'en consultant les propositions d'Addiction Suisse, elle a constaté que quatre centres existaient dans le canton de Genève pour écouter cette problématique et faire des liens. Elle propose de la retirer si ses cosignataires sont d'accord.

Une commissaire socialiste est d'accord.

Une commissaire du Parti libéral-radical est d'accord.

Un commissaire d'Ensemble à gauche est d'accord.

La présidente demande à M^{me} Marthaler Ghidoni de poser la question à tous ses cosignataires puis de demander au secrétariat de la retirer.

Une commissaire du Parti des Verts se demande s'il ne faudrait pas enlever simplement la mention de la période du Covid car la problématique de l'addiction au jeu chez les jeunes est toujours d'actualité.

M^{me} Marthaler Ghidoni propose à la commissaire des Verts d'en discuter en plénière.

Séance du 17 mars 2022

M^{me} Marthaler Ghidoni explique qu'elle a décidé de ne pas retirer ce texte après discussions. Le 9 mars 2022 le panorama des addictions a été publié par Addiction Suisse et met un point important sur les usages des technologies numériques qui produisent des addictions, notamment dans les jeux d'argent et les jeux vidéo entre lesquels la frontière devient floue puisque dans plus en plus de jeux vidéo il faut acheter des éléments pour continuer à jouer. Le phénomène prend de l'ampleur outre les circonstances Covid selon Addiction Suisse qui prône plus de sensibilisation et une réglementation ciblée pour que les jeux vidéo proposent moins de dépenser de l'argent. Le Conseil municipal n'a pas la possibilité de réglementer sur le sujet mais peut influencer par la sensibilisation au travers de ses maisons de quartier (MQ) ou points d'accès.

La commissaire des Verts ajoute avoir rencontré Carrefour Addictions qui a mis en avant le travail qu'ils réalisent par rapport à la problématique des jeux d'argent en ligne. Ils insistent beaucoup sur la problématique des paris sportifs

qui se font dans les tabacs où la législation n'a pas d'influence parce que cela se fait sans mesure de prévention ou de protection du jeune qui se présente. On ne lui demande pas son âge, ni combien il a dépensé ni s'il a déjà une problématique d'endettement. Carrefour Addictions insiste sur la nécessité d'un travail à ce propos.

Questions des commissaires

Une commissaire du Parti libéral-radical demande si les motionnaires ont contacté la Loterie romande qui propose un programme contre l'addiction. Tout le personnel des points de vente rattachés à la Loterie romande doit suivre une formation obligatoire chaque année. Cette formation permet de repérer les personnes qui ont des problèmes d'addiction. Elle ajoute que depuis le 1^{er} janvier 2021, il faut avoir au minimum 18 ans pour jouer et un programme sur la machine permet de faciliter la vérification des cartes d'identité. Des gens peuvent passer entre les mailles du filet, mais des moyens de contrôle existent et sont exécutés naturellement. Elle ajoute avoir lu un article sur des problèmes avec des casinos en ligne censés bloquer les joueurs dont les mises dépassent un certain montant mais qui ne le font pas. Elle suggère aux motionnaires de contacter la Loterie romande.

M^{me} Marthaler Ghidoni rejoint la commissaire du Parti libéral-radical car le départ de cette motion a été la même lecture à propos des casinos en ligne.

Une commissaire demande quels sont exactement les jeux en ligne dont parle le texte. Elle demande si un portrait «type» des gens qui souffrent d'addiction aux jeux d'argent en ligne existe.

M^{me} Marthaler Ghidoni répond que 3% de la population suisse est touchée par des addictions et l'objectif de cette motion est de lutter contre les jeux d'argent en ligne, y compris les jeux vidéo qui ne sont pas censés être des jeux d'argent mais se monétisent dans une zone grise. Elle voit cela au même titre que le travail de prévention exécuté par Agenda 21 au niveau du harcèlement de rue, etc.

Une commissaire pense qu'il faut en effet faire quelque chose en partenariat avec la Loterie romande qui a des possibilités et des moyens puisque cela fait partie de son cahier des charges.

Un commissaire dit que la Loterie romande est une institution de droit public qui reverse ses bénéfices à des œuvres tout à fait correctes mais cela reviendrait à auditionner Philip Morris sur le tabagisme. C'est un organisme qui vit sur les jeux d'argent. Il demande quel est le levier municipal outre les MQ ou l'intervention de Carrefour Addictions. Il imagine que c'est une politique fédérale et que l'OFSP s'occupe de cette problématique.

M^{me} Marthaler Ghidoni voit cela comme une politique transversale qui serait mise en œuvre par l'Agenda 21 comme sur d'autres modèles qui sont déployés dans tous les domaines d'actions de la Ville au travers des MQ, des bibliothèques municipales, des ludothèques, les places de jeu en extérieur, ils ont donc déjà un savoir-faire sur lequel s'appuyer. Le DCTN pourrait proposer des supports numériques aux autres entités municipales.

Une commissaire ajoute que Carrefour Addictions est très préoccupé par les paris sportifs en ligne, hors ligne et sur des sites légaux ou illégaux. L'intérêt des motionnaires porte sur les tabacs qu'il faut rendre attentifs à l'importance de ne pas laisser les jeunes mineurs entrer dans cette addiction.

Un commissaire demande quels sont les moyens envisagés en termes de prévention et de sensibilisation en tant que Ville. Il ne voit pas ce qui peut être fait car les lois sur les jeux d'argent sont fédérales.

M^{me} Marthaler Ghidoni répond qu'il y a toute une partie de jeux vidéo qui s'appellent des «serious games» et en faire la promotion veut aussi dire incidemment provoquer la discussion sur les différents types de jeux existants et comment on les choisit. Ce travail peut être fait dans les bibliothèques ou les ludothèques. De même que des mesures sont mises en place pour d'autres problématiques comme le harcèlement sexuel, il peut y avoir des incitations, des discussions et des mesures en la matière au sein des MQ avec les adolescents. L'idéal serait que les adolescents mettent en place ces discussions et que les MQ les soutiennent dans cette démarche. Elle veut donner à la société de demain les moyens de discerner et de faire des choix pour leur donner la conscience du citoyen en devenir qui décide et s'informe en connaissance de cause.

Une commissaire répond que le site de la Loterie romande contient une rubrique «jeu responsable» avec des conseils, des films, des tests, etc. Ce contenu pourrait être mis à la disposition des MQ, des bibliothèques, des ludothèques, etc. Quant aux jeux en ligne, il faudrait demander au DIP ou à M^{me} Widmer si quelque chose est déjà entrepris dans les écoles.

Une commissaire pense qu'auditionner Carrefour Addictions serait intéressant et permettrait d'orienter la motion en tenant compte du facteur municipal.

Un commissaire demande si les «serious games» sont une catégorie de jeux ou un concept.

M^{me} Marthaler Ghidoni répond que c'est un concept de jeux vidéo où il n'y a pas de monétisation. C'est une façon différente de jouer avec un aspect pédagogique et didactique.

Le même commissaire demande des précisions sur les sites illégaux et si l'on peut tomber dessus par une simple recherche web.

M^{me} Marthaler Ghidoni ne peut pas répondre.

Un commissaire demande si les motionnaires ne pensent pas que ce qui se fait actuellement, notamment au CHUV avec son centre dédié au jeu excessif, suffit. Il ne veut pas créer une usine à gaz.

Un commissaire aimerait créer un lien supplémentaire avec ce qui se fait déjà au travers des MQ et des différentes associations où l'on peut trouver les jeunes.

Le même commissaire précise que les HUG ont un Centre addiction et prévention (CAP).

Un commissaire retire sa proposition d'audition du CHUV et propose celle du CAP des HUG.

L'audition de la Loterie romande est acceptée à la majorité, soit par 9 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 2 S, 1 MCG) contre 2 non (Ve) et 4 abstentions (1 EàG, 2 S, 1 Ve).

L'audition de Carrefour Addictions est acceptée à l'unanimité.

L'audition du Centre addiction prévention des HUG est acceptée à l'unanimité.

M^{me} Marthaler Ghidoni la motionnaire suggère l'audition du magistrat (ou service) qui sera jugé le plus à même de répondre à cette problématique une fois que ses contours seront plus clairs.

Une commissaire est d'accord de reporter le vote de l'audition de M^{me} Widmer.

Séance du 5 mai 2022

Audition de la D^{resse} Sophia Achab, Service d'addictologie, département de psychiatrie des HUG

La D^{resse} Achab dirige la consultation ReConnecte (ancien Programme NANT) des HUG, une entité ambulatoire spécialisée dans les addictions comportementales et pionnière en la matière en Suisse (depuis 2007). Elle fait partie du groupe d'experts «Cyber Addictions en Suisse» à Berne et du groupe d'experts de l'OMS sur les questions d'addictions comportementales, enfin elle dirige le centre collaborateur de l'OMS en recherche et formation en santé mentale.

Elle explique que l'OFSP vient de prendre position le 24/03/2022 par rapport aux addictions comportementales en se basant désormais sur la classification de l'OMS (CIM-11) qui a inclus l'addiction aux jeux d'argent comme maladie mentale addictive, et affirmant sa volonté d'aller plus avant pour adapter la stratégie nationale addictions.¹

¹ Prise de position de l'OFSP sur le rapport d'Addiction Suisse et GREA: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/forschungsberichte/forschungsberichte-sucht/forschungsberichte-verhaltensuechte.html>

Questions des commissaires

Un commissaire demande si, dans sa pratique, elle a constaté une augmentation des addictions comportementales liées aux mesures sanitaires imposées à la population.

La D^{resse} Achab répond qu'une étude sur l'impact du Covid-19 sur les addictions comportementales, dont les jeux (de hasard et d'argent et vidéo) sur internet, vient d'être publiée par quatre centres de référence dans le monde, dont ReConnecte¹. Il a été relevé une augmentation des besoins et des demandes qui se sont maintenus sur toute la période de confinement. Un certain nombre de structures, dont ReConnecte, n'ont pas eu la capacité de répondre à tous les besoins. En effet, un confinement implique une diminution d'alternatives pour les personnes vulnérables de développer une addiction. L'impossibilité de combler le manque d'interactions sociales, l'anxiété et la frustration poussent ce type de personnes à rester dans des comportements addictifs, dont le jeu de hasard et d'argent en ligne.

Chez les jeunes, elle relève que la période de Covid-19 a été angoissante avec une réduction des alternatives (soutien par les pairs, fréquentation des lieux de sociabilisation, etc.). La disponibilité des nouvelles technologies, dont les jeux de hasard et d'argent en ligne, est exacerbée dans le contexte particulier en Suisse où l'offre en ligne de jeux de hasard et d'argent est désormais permise et en plein développement avec des techniques marketing agressives et attractives.

Une commissaire demande quelles sont les tranches d'âge les plus impactées par l'addiction au jeu.

La D^{resse} Achab répond que l'addiction aux jeux de hasard et d'argent peut arriver à n'importe quel âge². La vulnérabilité ajoutée des jeunes résulte de leur difficulté à contrôler ces impulsions par manque de maturité neuro-cérébrale avant l'âge de 25 ans. Le rôle éducatif des parents et de l'école est crucial pour cette tranche d'âge. Un autre facteur structurel est celui de l'accessibilité aux jeunes à ces offres en ligne, malgré les limitations d'âge fixées par certains opérateurs.

Les offres de jeux de hasard et d'argent dont le label est clair, qui sont légales en Suisse, existent avec leurs limites, mais internet permet un accès à des offres hors Suisse de manière illégale. De plus, des offres déguisées se trouvent ailleurs comme sur les réseaux sociaux ou les jeux vidéo où la mécanique est la même que dans les jeux de hasard et d'argent (conversion de monnaie virtuelle en monnaie réelle). Enfin, elle observe de plus en plus que les achats intégrés sur des applica-

¹ Article King, Achab et al. Avril 2022: <https://akjournals.com/view/journals/2006/aop/article-10.1556-2006.2022.00011/article-10.1556-2006.2022.00011.xml>

² Données épidémiologiques en Suisse et compréhension de la problématique en Suisse: Article Billieux, Achab et al. 2016: <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26733190/>

tions en ligne peuvent tourner au drame dans des familles (trading online, jeux de hasard et d'argent, dépenses intégrées qui utilisent automatiquement les moyens de paiement préenregistrés, etc.).

La même commissaire demande quel est le constat à Genève en termes de difficultés d'accompagnement de ces personnes.

La D^{resse} Achab répond que la jeunesse est de plus en plus exposée et durant le confinement il y a eu une interdiction des interventions et traitements non urgents pendant la première vague de la crise du Covid-19 pour orienter le maximum de ressources vers les personnes en nécessité vitale. Cela a été bien entendu le cas des HUG. Son équipe n'a toutefois pas tout de suite été mise sur ce mandat, elle a donc pu rester à disposition par des entretiens médicaux, psychologiques et infirmiers à distance par téléconsultation via une application en ligne des HUG (Hug@home) et par téléphone. Les cas extrêmes ont continué à être accueillis in situ dans le respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale en vigueur. Cette situation peut être un exemple pour d'autres pays, l'article qu'elle a mentionné¹ concluait qu'il faut sauvegarder les capacités de soins et d'aide pour les personnes qui ont tendance à avoir des conduites addictives de jeu et d'usage d'Internet, même en période de crise sanitaire.

La même commissaire demande ce qu'il en est de la problématique des suicides.

La D^{resse} Achab répond qu'il y a une certaine comorbidité entre les troubles dépressifs, anxieux, la suicidalité et les addictions comportementales. Elle n'a cependant pas remarqué d'augmentation franche des passages à l'acte suicidaires en lien avec les jeux de hasard et d'argent. Cela ne veut toutefois pas dire que les autres services (urgences, pédiatrie, psychiatrie générale) ne l'ont pas constaté.

Elle relève que la difficulté à Genève réside dans la disponibilité de ressources pour faire correctement le travail de sensibilisation et de formation des professionnels socio-sanitaires au dépistage de l'addiction aux jeux d'argent et de ses comorbidités dont la suicidalité, Rendre service à la population de manière optimale comprend l'identification des cas extrêmes (suicidalité), mais il faut également des ressources pour articuler les différents services qui s'occupent des jeunes, de l'endettement, les écoles, etc. et des ressources pour le soutien aux proches aidants et pour le travail d'accompagnement avec eux pour le repérage des situations à risque. Or, le financement actuel à Genève permet à certaines structures de pouvoir le faire grâce à la taxe de 0,5% mais les HUG ne la reçoivent pas. Il est donc difficile de dédier des ressources ailleurs que là où elles sont nécessaires pour le traitement des patients qui consultent ReConnecte.

¹Article King, Achab et al. Avril 2022: <https://akjournals.com/view/journals/2006/aop/article-10.1556-2006.2022.00011/article-10.1556-2006.2022.00011.xml>

En complément de l’audition, les mécanismes liant la suicidalité avec l’addiction à Internet chez les jeunes (dont les jeux en ligne) ne sont pas encore élucidés¹. Des recherches analysant les données des patients qui consultent pour addiction au jeu seraient à financer sur Genève car elles permettraient d’élucider la part que joue l’offre de jeu en ligne, la part des facteurs personnels dans la suicidalité.

Un commissaire demande quel est le délai d’attente pour être reçu en consultation par un psychiatre chez ReConnecte. Il demande s’il est possible de voir des thérapeutes ou des infirmières spécialisées avant de voir un médecin.

La D^{resse} Achab répond que l’un des enjeux majeurs pour elle est de pouvoir flexibiliser les ressources à sa disposition en les rendant utiles et disponibles à la population sur des laps de temps courts. Toutefois, il faut plus de ressources pour se déplacer en Ville afin de répondre à des besoins dans des situations dramatiques à domicile, pour raccourcir les délais de prise en charge et d’augmenter la fréquence des séances lors du suivi médico-psychologique. Elle fixe un délai d’une semaine à son équipe, mais en tant que centre spécialisé et «non urgent» c’est un vrai challenge.

D’autres intervenants à ReConnecte arrivent avant le médecin par manque de ressources. Elle ne va pas mettre en avant la personne la plus spécialisée, et qui coûte le plus cher, dans un premier temps. Elle l’utilisera au moment où des psychothérapies sont nécessaires. Dans l’évaluation, elle a pu compter sur une infirmière spécialisée dans l’accueil et l’évaluation de toutes les demandes, y compris téléphoniques (et donc non facturables) qu’elle a spécialement formée pour ce mandat complexe.

Elle a développé un care process model pour ReConnecte en 2014 afin d’utiliser le moins de ressources super-spécialisées tout de suite. Cela se faisait sur trois ou quatre sessions par une infirmière spécialisée pour une évaluation standard de psychiatrie générale et certains éléments spécialisés en addictions comportementales. Elle-même faisait le bilan avec cette infirmière pour décider vers quel(s) spécialiste(s) le patient devait ensuite être orienté.

Le même commissaire demande si une augmentation du budget a été octroyée à ReConnecte durant la période Covid.

La D^{resse} Achab répond qu’à son échelle, elle demande des ressources. La décision d’octroi des ressources revient à la gestion des départements de l’institution. Elle ignore donc si des ressources ont été allouées durant cette période mais sa structure n’en a pas reçu. Il y a par ailleurs eu des diminutions de ressources liées à l’absentéisme généré par la pandémie et à la réorientation de certaines ressources vers la nécessité vitale.

¹ Khatcherian, Zullino, De Leo, Achab et al. Février 2022 <https://www.mdpi.com/1660-4601/19/4/2012>

Le commissaire demande quels sont les moyens de communication sur ce type d'addictions qui semble minimisé par rapport aux autres addictions.

La D^{resse} Achab répond qu'il y a en effet une forme de sous-estimation des troubles de comportements addictifs par rapport aux autres addictions et par rapport aux autres troubles mentaux. Toutefois, cela devrait changer car l'OMS a fait en sorte que les addictions aux jeux vidéo, aux jeux de hasard et d'argent soient reconnues comme maladies addictives, que le discours soit unifié et que des critères de diagnostic soient établis. En effet, depuis le 11 février 2022, la classification CIM-11 internationale des maladies (qui sert dans les pays à la statistique de santé) de l'OMS définit les addictions aux jeux de hasard et d'argent et aux jeux vidéo comme des maladies de nature addictive qui relèvent du soin et du traitement et qui ont un impact sur la société.¹

Un autre commissaire demande si des offres plus agressives pour aller chercher les plus jeunes ou autres publics ont été observées durant la période Covid.

La D^{resse} Achab suggère de poser la question à M^{me} Isabelle Chatelain, directrice association Rien ne va plus, Carrefour Addictions qui sera auditionnée plus tard. ReConnecte est positionné différemment de Rien ne va plus, qui fait par ailleurs des formations pour les casinos et les opérateurs de jeu, ce qu'elle-même a décidé de ne pas faire à ReConnecte pour éviter des conflits d'intérêts. Elle connaît les tendances par des patients qui arrivent chez ReConnecte et qui sont donc à des stades plus avancés que ceux de Rien ne va plus. La disponibilité en ligne est intrinsèquement très agressive puisque même les enfants ont des smartphones pour des raisons sociétales. Les opérateurs parlent un langage jeune pour attirer ces populations, notamment au travers de la gamblification du gaming et de la gamification du gambling qui consiste à «cartoonifier» les contenus pour attirer les plus jeunes et réduire leur vigilance.

Un commissaire demande des exemples de jeux vidéo concernés.

La D^{resse} Achab répond que ce sont des jeux où l'on peut acheter des skins par exemple ou des jeux qui promettent que des points virtuels gagnés peuvent être transformés en argent.²

Le même commissaire demande ce qu'est la taxe de 0,5%.

La D^{resse} Achab répond qu'elle est dédiée à la prévention et imposée aux opérateurs. Les HUG ne touchent rien sur cette taxe contrairement à Rien ne va plus

¹ Communiqué de presse de l'OMS: <https://www.who.int/fr/news/item/11-02-2022-icd-11-2022-release> – Information par l'OMS sur les addictions comportementales: https://www.who.int/health-topics/addictive-behaviour#tab=tab_3 - Rapport de l'OMS sur les jeux d'argent et leur impact sur la santé ainsi que sur les actions à mener pour protéger la santé: https://cdn.who.int/media/docs/default-source/substance-use/the-epidemiology-and-impact-of-gambling-disorder-and-other-gambling-relate-harm.pdf?sfvrsn=5901c849_2&download=true

² Les risques pour la santé des offres en ligne de gamblification: <https://link.springer.com/article/10.1007/s10899-022-10111-z>.

par exemple. La différence entre Genève et Vaud est que leur centre du jeu excessif au CHUV (qui est un équivalent genevois de ReConnecte) est financé par la taxe de 0,5%, ce qui permet un portefeuille de prestations utiles à la population dans ce champ d'être financées et d'avoir des ressources dédiées.

Le commissaire demande pourquoi.

La D^{resse} Achab répond qu'elle ne sait pas, il faudrait peut-être demander au Canton.

Le même commissaire relève que la D^{resse} Achab a mentionné qu'il n'y avait pas de transversalité entre les différentes structures qui traitent cette problématique et que les cas d'addiction ne sont pas systématiquement transmis à son service.

La D^{resse} Achab répond qu'un réseautage a été développé avec les autres médecins et services de l'institution et du privé et le permet. Toutefois, il n'y a pas d'alerte systématique (informatique par exemple) prévue pour alerter ReConnecte des cas suspects de jeux d'argent ou d'addiction comportementale dans d'autres services, qui sont légitimes et autonomes dans leurs décisions de prise en charge et d'adressage, bien qu'elle trouverait cette solution idéale en termes de trajectoire patient dans une institution de soins. Si la problématique n'est pas abordée par les patients et qu'elle n'a pas été investiguée, il n'y aura pas de prise en charge.

Un commissaire demande si une collaboration permanente existe avec la Loterie romande.

La D^{resse} Achab répond que non, cela engendrerait des conflits d'intérêts. Elle a décidé de laisser la tâche de sensibiliser les opérateurs à Rien ne va plus. Ce n'est pas aux soignants de former les opérateurs. Elle agit toutefois sur ce qui est souhaitable en termes de formation et de messages de publicité non déléteurs pour la santé au sein de groupes d'experts et de plateformes intercantionales (Plateforme romande Jeu et le PILDJ), sans avoir d'interactions directes avec les opérateurs pour éviter justement ces conflits d'intérêts. En effet, s'il y a des interactions entre l'industrie et les entités censées la réguler, des biais seront développés, notamment via des labels faussés: les entreprises peuvent montrer patte blanche, travailler avec des experts et dire qu'elles suivent leurs avis pour tromper la population. Elles suivent néanmoins une logique économique de marché, ce qui les place dans une posture différente que celle des prestataires de soins. Beaucoup d'industries entrent dans des dynamiques de responsabilité sociale avec certains écueils qui peuvent arriver: mettre des labels ne suffit pas (Greenwashing, etc.) et elle n'a jamais voulu ouvrir cette porte-là en ayant des interactions avec les opérateurs de jeux.

Elle fait partie de la plateforme Jeu qui est intercantonale et dans laquelle des discussions et des prises de position ont lieu avec parfois la participation d'opérateurs de jeux. Elle y agit de manière indirecte et diluée par le consensus.

Une commissaire demande quelles actions la Ville peut mettre en place en termes de prévention.

La Dre^{sse} Achab explique qu'il y a plusieurs niveaux de prévention selon l'OMS¹. Dans les addictions au jeu, la prévention primaire et secondaire: faire en sorte que l'addiction n'arrive pas et réduire le nombre de personnes à risque de la développer. Cela passe par des campagnes de prévention et de sensibilisation par les professionnels de la prévention et de traitement pour faire passer un message au grand public afin d'attirer sa vigilance; à Genève, ReConnecte contribue grandement à cela par les interventions media répétées (sollicitations très fréquentes comme acteur de référence clinique et académique) et par la collaboration avec Rien ne va plus dans les campagnes de sensibilisation aux professionnels passées. Une aide financière de la Ville ou l'accès à la taxe de 0,5% pourrait aider à avoir du temps dédié, à pouvoir structurer les interventions grand public et à destination des professionnels socio-sanitaires pour gagner en spectre de population couvert et en adhésion de ces sous-groupes aux messages de prévention et en faveur de la promotion de la santé digitale². Cela permettrait également de financer une plus étroite collaboration avec les autres acteurs de la santé somatique et santé mentale de la ville pour stimuler le dépistage de ces troubles et améliorer l'adressage adapté.

La prévention tertiaire: (a) faire en sorte que la rechute n'arrive plus en travaillant sur les facteurs internes, environnementaux et sur les produits, ce qui est le domaine d'expertise et le mandat de ReConnecte, qui pourrait bénéficier de plus de ressources cliniques pour rapprocher les séances; (b) faire en sorte que l'addiction soit le moins intense possible avec le moins de dégâts via un travail sur l'environnement, la famille, sur d'autres pathologies, etc.

Des ressources de financement de la prévention permettraient d'élargir la prise en charge à ReConnecte, à un accompagnement au rétablissement des patients, au travail avec les proches aidants, et à la réinsertion scolaire et professionnelle des personnes touchées, en s'articulant avec les écoles, les acteurs sociaux de ville. En définitive, il faut des ressources car les mécanismes de financement basés sur l'assurance maladie sont spécifiques.

¹ L'OMS définit la prévention comme « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ». Elle distingue alors trois niveaux de prévention: primaire, secondaire et tertiaire, en rattachant chacun d'eux à des états successifs de la maladie. L'objectif est la mise en place de dispositifs adaptés, depuis l'apparition de la pathologie jusqu'à sa thérapeutique, et d'y adjoindre la réinsertion sociale des personnes qui ont été touchées.

² Article rédigé par la Dre Achab en 2021 en français expliquant les besoins en prévention et en promotion de la santé en Suisse et les pistes d'action, <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2021/revue-medicale-suisse-742/patterns-d-usage-d-internet-et-promotion-de-la-sante-en-suisse>

Une commissaire demande l'article que la D^{resse} Achab a mentionné.

La D^{resse} Achab le transmettra à la commission. Elle ajoute que des rapports d'Addiction Suisse sur les addictions comportementales, dont les jeux de hasard et d'argent, sont disponibles sur leur site.

Audition de M^{me} Isabelle Chatelain, directrice association Rien ne va plus, Carrefour Addictions

M^{me} Chatelain explique que Rien ne va plus s'occupe du jeu excessif (aussi le jeu vidéo) et est au bénéfice d'un contrat de prestation avec l'Etat. Dans ce cadre, Rien ne va plus se limite à un accueil d'orientation sociale et de prévention, d'une part pour informer les professionnels de première ligne de la problématique du jeu d'argent (conseillers, travailleurs sociaux, etc.) et d'autre part via des ateliers avec des jeunes, des moins jeunes ou des parents. Une partie du travail consiste aussi à collaborer avec les opérateurs de jeu au travers de formations aux dépositaires de loterie électronique et au personnel de casinos.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si des contacts existent avec la Ville de Genève.

M^{me} Chatelain répond que non.

La même commissaire demande des précisions sur les évolutions au début de cette année dans la répartition des tâches (loi, rapport ou autre).

M^{me} Chatelain ne voit pas de quelle loi elle parle. Rien ne va plus est financé en partie par la taxe de 0,5% sur la dépendance et en partie par le fonds composé en partie par les prélèvements sur les bénéfices des casinos.

Un commissaire demande si le 0,5% n'est prélevé que sur les bénéfices de la Loterie romande.

M^{me} Chatelain répond qu'en Suisse le marché n'est pas libre, les jeux de loterie et de hasard sont soumis à un monopole réparti entre la Loterie romande et Swisslos.

Le même commissaire demande si les casinos ont des jeux en ligne.

M^{me} Chatelain répond que oui, le casino de Meyrin exploite le site Pasino par exemple. Elle explique que les casinos sont légaux depuis très peu de temps. Il y a 21 casinos répartis régionalement en Suisse dans les grandes villes et les sites touristiques importants. L'acquisition de concessions terrestres est très réglementée et les casinos ont l'obligation de prendre des mesures de prévention par rap-

port au jeu excessif. Dans la loi actuelle celle-ci est mise en avant. D'autre part, le bénéfice doit être reversé dans l'utilité publique. Il faut donc trouver l'équilibre entre limitation du jeu excessif et bénéfices reversés pour l'utilité publique. Il y a deux types de casinos, les A reversent leurs bénéfices à l'AVS et les B reversent en majorité au Canton et en partie à l'AVS. En 20 ans, ils ont versé 6 milliards. Avec la nouvelle loi, les jeux en ligne ont été légalisés bien qu'énormément de sites étaient accessibles sur internet. Pour avoir un site, les casinos doivent avoir une concession terrestre (il y a 11 opérateurs en Suisse). Pour jouer sur ces sites, l'un des critères est de résider en Suisse.

Les jeux de loterie sont soumis à un monopole aux mains de la Loterie romande et de Swisslos, ce qui garantit que l'entièreté des bénéfices sont reversés à la collectivité publique. La Loterie romande a pu mettre tous ses jeux en ligne, dont les paris sportifs qui sont le problème majeur en termes de prévention actuellement. Il n'y a pas d'autres acteurs légaux, tout le reste est clandestin et le blocage de ces sites est théorique.

Le commissaire n'a pas l'impression qu'il y ait beaucoup de précautions lors de l'inscription sur le site de la Loterie romande.

M^{me} Chatelain répond que les clients doivent fournir une copie de leur pièce d'identité et une référence bancaire au même nom. Les clients ont un compte provisoire jusqu'à ce que l'opérateur ait contrôlé qu'ils ne figurent pas au fichier des exclus. Ce n'est donc pas la principale préoccupation de Rien ne va plus puisqu'il y a, en plus d'un début de contrôle, un système d'exclusion (si le joueur perd 2000 francs trois mois de suite) et d'auto-exclusion des joueurs. En effet, bien que des fraudes soient possibles, elle se soucie plus des paris sportifs qui sont disponibles à la fois en ligne sur l'application Jouez Sport et dans les points de vente physiques. Il n'y a donc aucune possibilité de restriction ou de contrôle des mises puisqu'elle permet de créer les mises en ligne puis de les valider et de les payer dans un point de vente physique sans traçabilité. C'est une offre hybride qu'elle juge plus dangereuse que l'offre en ligne.

Par ailleurs, les loteries électroniques, anciennement Tactilo, sont régulièrement soumises à pression pour savoir si l'exclusion est possible mais les discussions sont en cours à la Confédération et elles restent dans une zone grise.

Une commissaire demande ce que la Ville peut mettre en place en termes de prévention pour atteindre les patrons des points de vente.

M^{me} Chatelain ne sait pas quels sont les pouvoirs de la Ville. Rien ne va plus s'inquiète de la promotion des jeux d'argent qui est omniprésente et en nette augmentation. Elle estime qu'il est important de soutenir les campagnes de prévention qui existent comme celles de Rien ne va plus. Par ailleurs, elle n'est pas convaincue des campagnes nationales d'Addiction Suisse qui tendent plus à répondre à une logique alémanique.

Rien ne va plus a fait plusieurs campagnes, dont une sur les jeux à gratter et une sur les paris sportifs qui ont ciblé le public genevois avec un questionnaire, «le clic de trop», qui a trouvé 2600 réponses. Sur ces 2600 participants, plus de 800 ont répondu à 8 ou 9 questions qui ont démontré des signes de jeu extrêmement problématique.

Il est aussi important d’obtenir des données sur les joueurs afin de savoir si ce sont les mêmes qui jouent en ligne que ceux qui jouent dans les casinos terrestres. Avec le confinement, c’est toute une nouvelle catégorie de gens qui ont commencé à jouer et qui ne le faisaient pas avant. Il n’y a pas de chiffres exacts mais il semble que plus d’un joueur sur cinq qui joue en ligne ne joue jamais dans les lieux terrestres.

Concernant les jeunes en particulier, Rien ne va plus est en contact avec les travailleurs sociaux et les MQ. Au début de cette collaboration, les problématiques qui remontaient touchaient plus les jeux vidéo mais depuis quelque temps, 5 ou 6 interventions sur les paris sportifs ont été demandées par les travailleurs sociaux qui ont constaté de graves problèmes parmi les jeunes qui fréquentent les MQ. Il y a donc une inversion des problématiques qui remonte du terrain. Elle précise que ce sont souvent des jeunes qui ont peu de moyens et que le seuil de détection fixé par la Loterie romande est trop faible, 2000 francs par mois trois mois consécutifs pour des jeunes à faibles revenus est une considération en décalage total avec leur réalité. Enfin, elle explique que les facteurs à risque sont les crises économiques et la pauvreté et c’est le cas actuellement.

La même commissaire demande s’il faut aussi être majeur pour jouer dans un tabac.

M^{me} Chatelain répond que oui, mais les revendeurs ne sont pas toujours regardants.

La commissaire demande s’il y a une aggravation de la problématique chez les mineurs.

M^{me} Chatelain répond que oui, sur le modèle de la vente d’alcool. Elle n’est pas sûre que les contrôles d’âge soient faits dans les magasins de tabac comme dans les magasins qui vendent de l’alcool, ni que la pratique du client mystère soit très répandue.

Un commissaire demande si un partenariat plus développé avec les MQ intéresserait Rien ne va plus.

M^{me} Chatelain répond que oui. Elles sont en contact avec les populations cibles déjà en difficulté et les publicités ciblent clairement les jeunes plutôt défavorisés, d’un certain type, etc. Même si elle trouve très bien que les opérateurs versent de l’argent pour l’utilité publique, elle est sceptique quand ils disent

répondre à une demande qui existe. Dans les faits, créer une demande par de la publicité aussi massive est problématique. Elle relève qu'un rapport des commissions fédérales de jeux parle d'ajouter deux casinos en Suisse et donc d'augmenter l'offre en ligne.

Une commissaire explique qu'elle a un problème, en tant que point de vente de la Loterie romande, avec les parents qui incitent leurs enfants à jouer, même indirectement. Elle demande si une piste pourrait être de les sensibiliser par des campagnes d'affichage par exemple. Par ailleurs, elle demande s'il y a un moyen de forcer la Loterie romande à obliger les revendeurs à encaisser en cash puisqu'il est interdit de vendre des jeux à crédit et donc par carte de crédit.

M^{me} Chatelain suggère d'en parler avec les représentants de la Loterie romande.

Un commissaire demande quel est le profil des joueurs.

M^{me} Chatelain répond que cela dépend des jeux: il y a plus de femmes qui grattent ou jouent aux machines à sous et plus d'hommes versés dans les paris sportifs et le poker par exemple. Les femmes sont plus cachées et profitent sans doute plus de l'offre en ligne.

Audition de la Société de la Loterie romande représentée par M. François Longchamp, administrateur et M^{me} Danielle Perrette, directrice communication et développement durable

M. Longchamp présente le cadre institutionnel et légal qui régit les jeux d'argent en Suisse. Ils sont régis par une loi fédérale votée par l'Assemblée fédérale en 2017 et qui a fait l'objet d'un référendum soumis à la population en juin 2018. Le peuple l'a acceptée à 73% de oui (84% à Genève). Cette loi visait à régir de manière nouvelle (la précédente datait de 1923) l'ensemble des jeux d'argent en Suisse. Au niveau suisse, elle prévoit que les casinos relèvent de la Confédération et les loteries des Cantons au travers de la Conférence des Cantons concernée par les jeux d'argent où le représentant du Canton de Genève est M. Apothéloz. Cette conférence a délégué une série des surveillances à l'Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent (GESPA) qui donne ou radie les autorisations et est soumise à une surveillance de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Au niveau intercantonal romand, une conférence romande régit les jeux d'argent et les six cantons romands se sont mis d'accord pour dire que l'ensemble des loteries devait être géré de manière intercantonale et que les bénéfices des loteries devaient être affectés à des buts d'utilité publique (culturelle, sociale et de protection du patrimoine). La Loterie romande, qui existe depuis 1937, a fait l'objet d'un renouvellement de toutes ses autorisations et d'un examen complet de ses activités avec la nouvelle loi. C'est une entreprise importante qui emploie 220 ETP et génère

397 millions de produit brut des jeux par année dont l'essentiel est redistribué à hauteur de 85% (40 millions par an à Genève) à des fins d'utilité publique et les 15% restants sont alloués aux sports (7 millions à Genève). Ceux-ci sont redistribués par le Conseil d'Etat sur préavis d'un organe cantonal de répartition. Tous les détails du fonctionnement et des organisations bénéficiaires figurent sur le site www.entraide.ch de façon totalement transparente. Cette organisation est essentielle et les Cantons ont une profonde conviction que les loteries doivent servir à des fins d'utilité sociale, être réglementées et suivies en compensation du fait que les jeux d'argent génèrent un certain nombre de méfaits.

M^{me} Perrette présente le paysage des jeux d'argent en ligne disponibles en Suisse. En parallèle des 11 sites de jeux suisses légaux, les sites d'opérateurs étrangers sont devenus illégaux en Suisse avec la loi entrée en vigueur en 2019. Cela veut dire que la GESPA s'assure que ces sites ne puissent pas être atteints par les joueurs suisses sur internet depuis le territoire suisse (interdiction facilement contournable grâce à un VPN).

Par ailleurs, la Loterie romande a mis en place un programme de mesures sociales sous le contrôle de la GESPA:

- information donnée aux joueurs;
- mesures d'autocontrôle, de limitations et modérateurs;
- formation des points de vente et collaborateurs;
- repérage précoce des cas à risque;
- mesures d'exclusion de jeu.

Ce programme a été soumis à la GESPA qui a délivré son autorisation d'exploitant pour les vingt prochaines années à la Loterie romande en juillet 2020. Une fois par an, la Loterie romande communique avec ce régulateur en lui donnant des analyses descriptives et des statistiques de tout ce qui se passe à la fois dans les points de vente physiques et sur sa plateforme en ligne. Ce rapport fait l'objet d'un contre-rapport du régulateur qui est ensuite publié (sur le site de la GESPA) et la GESPA peut demander à la Loterie romande de mettre à jour ses mesures.

A chaque fois que la Loterie romande sort un jeu, sur le terrain ou en ligne, ce nouveau jeu fait l'objet d'une demande d'homologation au régulateur qui est toujours accompagnée d'un programme spécifique de mesures sociales.

Un cadre strict a été établi pour protéger les joueurs vulnérables sur la plateforme en ligne de la Loterie romande. Pour avoir un compte joueur, il est nécessaire de s'enregistrer et de présenter une carte d'identité ainsi que d'être domicilié en Suisse romande et ne pas faire l'objet d'une exclusion de jeu (registre national qui comprend les noms et adresses des personnes exclues des casinos terrestres, en ligne et des loteries d'utilité publique). Des modérateurs qui permettent aux joueurs de contrôler leurs jeux et leurs dépenses ont été mis en place. Pour tous

les billets à gratter, le loto express, les courses hippiques et les paris sportifs, chaque joueur a l'obligation de se fixer des limites de pertes pour un jour, 7 jours et 30 jours. En temps réel, le joueur peut contrôler ses enjeux, ses pertes et la durée de jeu. La Loterie romande a mis en place avec la GESPA l'outil d'évaluation Playscan qui permet à chaque joueur d'évaluer son niveau de risque de jeu sur une échelle visuelle de 1 à 7. Chaque joueur peut décider de suspendre sa participation de 1 jour à 6 mois ou demander de s'autoexclure. Par ailleurs, des évaluations financières sont faites pour tous les joueurs qui perdent 2000 francs par mois pendant trois mois consécutifs ou trois mois sur six. Une procédure très intrusive est lancée afin de les protéger. La Loterie romande demande alors que le client fournisse ses trois derniers bulletins de salaire, une copie de sa taxation, un extrait de l'Office des poursuites et sa situation familiale. Si le joueur ne prouve pas qu'il a les moyens financiers de pouvoir perdre 2000 francs par mois, il est automatiquement exclu des jeux et si le joueur ne répond pas à ces demandes, il est bloqué.

Questions des commissaires

Une commissaire demande comment les gens paient sur la plateforme en ligne de la loterie sachant que les points de vente physiques ne sont pas censés accepter les paiements par carte de crédit.

M^{me} Perrette répond que les joueurs peuvent charger de l'argent sur leur compte via une carte de crédit ou de débit qui le permet et Twint.

La même commissaire remarque que les vendeurs physiques ont l'interdiction d'encaisser des jeux d'argent autrement qu'en espèces alors que les clients peuvent payer par carte de crédit sur internet. Elle y voit un problème majeur. Elle demande quel contrôle a la Loterie romande sur l'obligation de paiement en espèces dans les points de vente physiques.

M^{me} Perrette répond que sur le terrain, le jeu est anonyme, c'est pour cela que la Loterie romande interdit le paiement à crédit. Sur internet, les contrôles sont accrus et les transactions des joueurs sont tracées.

La même commissaire estime que la Loterie romande doit fournir du matériel d'affichage pour indiquer l'obligation de payer en espèces dans ses points de vente. Elle demande aussi à la Loterie romande de fournir des supports pour sensibiliser les parents qui incitent indirectement leurs enfants à jouer (quand ils proposent aux enfants de choisir le billet par exemple).

M. Longchamp répond que la Loterie romande prend les choses à cœur, d'où les formations imposées aux revendeurs et leur fréquence. La Loterie romande suspend les détaillants qui ne respectent pas la loi après quelques avertissements et effectue des contrôles anonymes en envoyant des clients mystère par exemple.

La question des crédits est une disposition légale qui interdit à la Loterie romande de vendre à crédit. C'est un principe auquel la Loterie romande tient particulièrement car si tous ses bénéficiaires sont voués à des œuvres sociales, ce n'est pas pour qu'elle-même ne génère des personnes qui en bénéficient. D'après lui, le problème majeur actuellement est lié aux casinos étrangers dont on n'a pas la certitude qu'ils reversent les gains, qui n'ont pas de plans des lots, qui n'offrent pas de mesures sociales, etc.

Une commissaire estime que la Loterie romande crée la demande et favorise la problématique de l'addiction, même chez les mineurs. Elle demande s'il est nécessaire de créer autant d'offre, s'il est possible d'augmenter l'âge minimal du jeu et le contrôle dans les points de vente physiques.

M. Longchamp répond que les limites d'âge sont fixées dans la loi fédérale et ont même été augmentées en 2019. La théorie de la Loterie romande est que si les jeux d'argent ne sont pas régulés et contrôlés par des opérateurs, les joueurs addictifs iront sur d'autres plateformes, dont celles illégales. Le débat politique porte sur les résultats des interdictions de jouer. Concrètement, des joueurs qui perdent 2000 francs trois mois de suite et qui, pour des raisons qui leur appartiennent, ne fournissent pas les pièces demandées et sont exclus n'arrêtent pas de jouer pour autant. Ils trouvent des alternatives pour le faire, même si elles sont illégales. Ce type d'interdictions amène plus de méfaits d'addiction potentielle que le jeu responsable.

La même commissaire informe qu'elle ne parlait pas d'interdiction mais de mesures contraignantes pour rendre l'accès moins facile et de limitation de l'offre. Elle demande quelle est la partie des gains redistribués qui est allouée aux problématiques d'addiction.

M^{me} Perrette répond que la Loterie romande verse 2 millions par an aux programmes de prévention cantonaux.

M. Longchamp remarque que cet argent n'est pas entièrement dépensé et que des réserves abyssales sont créées par les organismes de prévention à qui ces sommes sont versées.

M^{me} Perrette ajoute qu'un rapport de la GESPA, consultable sur internet, l'explique très bien et de façon chiffrée.

Un commissaire demande de quelle manière la Loterie romande communique avec les jeunes à propos de l'addiction, sachant qu'ils ont moins tendance à lire et qu'ils préfèrent les contenus audio-visuels.

M^{me} Perrette répond qu'il y a plusieurs canaux, notamment les réseaux sociaux sur lesquels des communications sur la protection de la population sont faites en parallèle des autres informations sur l'offre de jeu et les jackpots. L'idée

est d’atteindre l’ensemble des joueurs de la Loterie romande, de 18 à (...) en s’adaptant à leur langage qui évolue.

Un commissaire pense que les billets de loterie ont un design incitatif qui appelle le regard, notamment celui des enfants ou des personnes qui sont moins aptes à résister à cette incitation. Il demande s’il est envisageable d’entreprendre le même type de mesures que celles prises sur le tabac en France par exemple.

M. Longchamp répond qu’il est totalement interdit de vendre un billet à un enfant même accompagné d’adultes. Par ailleurs, il estime qu’un parent qui incite son enfant à jouer est irresponsable. A propos du design, la Loterie romande est soumise à une concurrence générale et si elle n’est plus attractive, les casinos en ligne s’empresseront de combler l’offre.

Un commissaire remarque que la Loterie romande bénéficie d’un monopole et qu’elle est chargée de la prévention contre l’abus du produit qu’elle vend. Si l’une des tâches est trop bien faite, la Loterie romande se prive de l’autre.

M. Longchamp répond qu’un certain nombre de tâches revient à la Loterie romande en matière de prévention et ce sont des tâches qu’elle seule peut assumer comme la vérification de l’identité des joueurs, la limite de dépenses. Les programmes généraux de lutte contre l’addiction sont gérés par des associations et des organismes subventionnés par la Loterie romande qui sont chargés du suivi médical et psychologique des personnes en situation d’addiction. Il remarque que les gens ne souffrent rarement que d’addiction au jeu et que les comorbidités avec d’autres addictions sont fortes, cela demande des compétences que la Loterie romande n’a pas.

Le même commissaire demande si les revendeurs et les personnes en charge des jeux électroniques (ancien Tactilo) ont une possibilité de contrôler si une personne figure au registre des exclus et s’il y a une possibilité de contourner cette exclusion.

M^{me} Perrette répond que non. Les distributeurs de loterie électronique disposent d’un contrôle d’accès supplémentaire depuis 2019 dans la mesure où le dépositaire remet au client une carte d’accès après avoir contrôlé son âge. La machine ne peut fonctionner sans cette carte.

Un commissaire demande si la Loterie romande a observé l’augmentation de l’addiction liée au jeu en ligne durant la période Covid. Elle demande s’il est encore pertinent de maintenir l’invite qui demande de soutenir la campagne d’Addiction Suisse compte tenu des informations fournies.

M. Longchamp répond qu’il y a eu deux phénomènes durant le Covid: la première vague a vu une diminution massive des ventes liée à la fermeture des points

de vente dans les cafés avec un report dans les kiosques encore ouverts et en ligne. Mais les chiffres en ligne sont en constante augmentation depuis plusieurs années, cette évolution n'est pas forcément liée au Covid.

Durant la deuxième vague, les recettes étaient en nette baisse et la Loterie romande a puisé dans ses réserves pour garantir aux organes de répartition cantonaux de pouvoir disposer des mêmes sommes qu'en temps normaux en faveur des besoins sociaux. Il est toutefois difficile de dire à quoi les résultats sont attribuables, il suffit de bonnes fréquences de gros jackpots pour que le nombre de joueurs explose et dès qu'il retombe le nombre de joueurs diminue drastiquement. Le phénomène général observé est une augmentation du jeu en ligne depuis plusieurs années, ce qui est notamment le cas pour les paris sportifs qui sont délicats à faire transiter par les revendeurs.

A propos d'Addiction Suisse, il estime que son rôle n'est pas de dire à la Ville ce qu'elle doit faire. L'argent est à disposition mais si la Ville veut mettre plus d'argent public à la disposition d'Addiction Suisse, il suggère à la CCSJ de lire le rapport de la GESPA avant tout.

Un commissaire demande si une intention est portée au fait qu'un jeu puisse toucher un public particulier lors de son introduction sur le marché via des campagnes qui ciblent fortement un public ou des jeux au design plus «cartoon».

M^{me} Perrette répond que oui. A chaque fois que la Loterie romande veut mettre en vente un nouveau jeu, elle l'accompagne d'un programme de mesures sociales spécifiques à ce jeu et doit le soumettre à son régulateur qui l'homologuera.

M. Longchamp ajoute que si des campagnes étaient très spécifiquement ciblées sur la jeunesse, la GESPA pourrait l'interdire. Par ailleurs, la Loterie romande a interdiction d'établir ou de maintenir des points de vente de loterie électronique à moins de 150 m des écoles et des services sociaux.

Un commissaire demande s'il est envisageable de descendre la limite fixée à 2000 francs par mois durant trois mois consécutifs qui est beaucoup trop haute pour des populations à faibles revenus.

M. Longchamp dit que les analyses des dossiers des personnes qui ont dépassé ces limites sont très demandeuses en ressources humaines. En baissant cette limite, plus de gens seront concernés et les ressources à y allouer augmenteront massivement, péjorant ainsi la part des bénéficiaires redistribués.

M^{me} Perrette précise que 200 dossiers sont traités par an (depuis la mise en place du système en 2019) pour 138 000 joueurs actifs sur la plateforme en ligne.

Un commissaire demande si les 2000 francs par mois sont le montant des pertes ou des mises.

M^{me} Perrette répond que ce sont les pertes.

Une commissaire demande si la Loterie romande peut définir si certains quartiers ou zones jouent plus que d'autres.

M. Longchamp répond que les meilleurs points de vente sont à côté des gares.

Un commissaire remarque qu'il y aurait plus de 400 000 francs affectés à la prévention mais seulement 196 000 francs dépensés par les organes qui en bénéficient.

M. Longchamp suggère à la CCSJ de prendre connaissance du rapport de la GESPA qui mentionne ces chiffres avec précision.

A la fin de l'audition de la Loterie romande un commissaire propose l'audition de M. Romain Bouchardy, Direction administrative et financière de la sécurité, de l'emploi et de la santé, qui est acceptée à l'unanimité.

Séance du 15 septembre 2022

Audition de M. Adrien Bron, directeur général de la Direction générale de la santé (DGS), accompagné de M^{me} Marie Leocadie, cheffe du secteur prévention et promotion de la santé (DGS)

M. Bron rappelle que la Direction générale de la santé est composée de cinq services, notamment celui du médecin cantonal qui a la particularité de couvrir à la fois la promotion et la prévention de la santé sur les maladies non transmissibles, mais aussi sur les maladies transmissibles comme on le sait d'une manière assez évidente depuis maintenant deux ans. Le Canton a désormais une stratégie bien robuste en termes de promotion et prévention de la santé, dans la mesure où il a élaboré de façon très méthodique un plan d'action. Ce dernier a donc une feuille de route très étayée par tous ces éléments de réflexion qui ont été menés de façon transversale à l'intérieur de l'Etat. Le plan cantonal a vraiment l'ambition de faire de Genève un lieu de vie où les gens peuvent vivre longtemps et en bonne santé, donc il y a vraiment un objectif global avec des actions touchant toutes les politiques publiques. Ce dit plan cantonal est discuté lors de forums ouverts afin d'intégrer tous les éléments du terrain. Traditionnellement, ils ont des partenaires soutenus depuis longtemps dans la lutte contre les addictions et la santé sexuelle globale. Ces partenaires engendrent donc de grosses allocations de ressources et tout ce qui a trait à la lutte contre la dépendance est complètement appréhendé par leur politique publique et leurs partenaires. Il passe ensuite la parole à sa collègue pour la présentation.

Cadre législatif

M^{me} Leocadie rappelle qu’au niveau fédéral, la Loi sur les jeux d’argent (LJAR) est entrée en vigueur en 2019 et a entraîné tout un chantier au niveau législatif tant au niveau fédéral qu’intercantonal. Cette loi en termes d’enjeux est liée à l’autorisation des casinos en ligne puisque cela favorise le jeu, l’argent en ligne et toutes les conséquences qu’entraîne cette pratique. Elle a permis également de cadrer l’activité, notamment les exploitants en termes de jeu mais a aussi caractérisé l’importance de la promotion de la santé et la prévention. Enfin, une partie des bénéfices est redistribuée pour cette campagne de prévention. Deux lois nous intéressent en l’espèce, la loi d’application de la LJAr et la loi cantonale sur les maisons de jeu (LMJeu) qui régleme les casinos par exemple.

Concernant les conséquences de l’ouverture des jeux en ligne, ils ont pu mettre en évidence – à travers certaines données des études faites par le GREA (Groupement romand d’étude des addictions) ou encore Addiction Suisse – que les pertes de gains des joueurs des paris sportifs augmentaient avec le temps pour atteindre 50% en 2021. En dix ans, les pertes ont en effet été multipliées par 10 avec une nette montée d’activité. En parallèle, une augmentation de 46% d’exclusion a pu être observée par rapport à 2019, en sachant qu’il s’agit d’un record absolu en 2020. Ils ont aussi constaté que les casinos terrestres ont mesuré une perte de gains de 39%, contrairement aux casinos en ligne qui affichaient une explosion des revenus de 186,8 millions en 2020 contre 23,5 en 2019. Le phénomène est donc en expansion, ce qui aura inévitablement des conséquences en termes de santé pour les populations concernées, avec l’ouverture de sept casinos en ligne en 2020 dont 14 potentiels.

Cadre sanitaire et épidémiologique

Il y a différents types de joueurs avec en premier lieu le jeu récréatif qui ne pose pas de problème particulier étant donné la fréquence espacée. Il y a ensuite le jeu problématique qui commence à avoir des conséquences en termes financiers et au niveau de la dynamique familiale. Enfin, le jeu pathologique caractérisé par la perte de contrôle de la part du joueur qui entraînera de grosses conséquences. Ces deux derniers types de jeux sont donc considérés comme excessifs et auxquels il faut amener une attention particulière.

En Suisse, 6 personnes sur 10 ont joué à des jeux d’argent au moins une fois dans leur vie dont 1 personne sur 10 joue de façon régulière. De plus, sur la base d’un ensemble d’étude, 0,5% et 1% de la population adulte souffre d’une addiction aux jeux de hasard et d’argent, soit plus de 30 000 personnes. Une étude d’Addiction Suisse et GREA a démontré qu’un joueur (JHAL) sur dix a rapporté

des problèmes modérés ou sévères et que la classe d'âge des 18-29 ans est la plus exposée au jeu excessif et totalise à elle seule 44% des joueurs à risque (de très jeunes joueurs sont aussi concernés).

De plus, les joueurs à risque sont à l'origine (un peu moins de la moitié) des revenus des JHAL et la dangerosité des jeux en ligne est plus importante que leurs homologues terrestres.

A Genève, la moitié des Genevois a joué à un jeu de hasard et d'argent au cours des douze derniers mois et les jeux les plus populaires sont les loteries et les paris sportifs (les casinos viennent juste après). Parlant chiffres, 2,9% de la population genevoise présente un risque modéré et 1,4% peut être qualifié de joueurs excessifs, ce qui représente entre 4700 et 7200 personnes sur le canton, avec plus de joueurs hommes que femmes.

Conséquences du jeu excessif

Les conséquences connues sont:

- financières
- familiales: violence, séparation, divorce
- professionnelles: beaucoup de joueurs ont une activité nocturne, donc la vie professionnelle et la concentration sont touchées
- problèmes juridiques
- psychologiques: allant du stress à la dépression voire jusqu'au suicide.

Coût social

Ces addictions engendrent un coût indirect lié aux dépenses de santé additionnelles ou de production non réalisée.

Financement de la prévention

Ils reçoivent tous les ans une redevance annuelle ou taxe sur la dépendance au jeu, à savoir que 0,5% du revenu brut des jeux d'argent de loterie et paris est attribué à la prévention et réparti entre les cantons. Ils ont donc reçu 365 786 francs, dont 48 510 francs sont encore disponibles et qu'ils gardent pour des projets à financer.

Concernant les casinos, une partie de l'impôt des casinos est reversée (200 000 francs maximum par année). Ils ont de ce fait reçu 153 634 francs et tout a été dépensé.

Cadre d'action

Le cadre d'action est basé sur un plan pensé par les experts du Canton en termes d'addiction aux jeux. Ce dernier prévoit des actions de détection afin d'éviter et/ou diminuer le jeu des plus jeunes car c'est à ce moment-là que tout se joue en termes de développement, mais il s'agit aussi de promouvoir et soutenir le potentiel arrêé chez certains joueurs qui sont déjà dans une démarche de joueurs excessifs.

Concernant les partenaires de terrain actuels, ils travaillent avec le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ), qui tient beaucoup d'activités en termes de promotion et prévention, de formation pour les cantons et communes, de recherche et de coordination. Ils travaillent aussi avec NOETIC Academy qui a pour objectif d'accompagner des joueurs avérés vers une activité qui ne soit pas pathologique. Elle ajoute qu'ils accompagnent aussi les parents en termes de conseils et comportement à adopter.

Enfin, ils travaillent également avec Carrefour Addictions qui est au bénéfice d'un contrat de prestation au sein de leur département et collaborent spécifiquement avec RNVP (Rien ne va plus) pour des campagnes de prévention.

Concernant le type d'actions menées d'informations et de sensibilisation, ils agissent par l'information au grand public ainsi que par les actions de préventions auprès des jeunes et des parents. Ils font également du repérage précoce et de l'orientation en sensibilisant les potentiels multiplicateurs comme les médecins, les futurs socio-éducateurs, etc.

Cette action passe aussi par la création et diffusion d'outils de repérage précoce et d'orientation. Ils travaillent également en réseau avec des professionnels de la prévention du jeu excessif, l'idée étant de travailler ensemble afin de repérer le plus tôt possible les potentiels joueurs; ce qui passe aussi par la communication auprès des acteurs autour de cette problématique.

En outre, le travail se fait aussi sur le cadre légal des offres du marché des jeux, en collaboration avec la police qui lutte contre le travail illégal. Actuellement, la rédaction de la réglementation de la LJAr est en cours de réalisation pour légiférer et contrôler les pokers de petite envergue.

Malgré cela, ils savent qu'ils ont des enjeux comme celui lié à l'ouverture du marché en ligne. Le graphique à la slide 23 montre que les personnes qui sont à risque modéré sont celles qui misent le plus.

En ce moment au sein du secteur, ils ont un plan cantonal qui est en pleine révision pour pouvoir établir des actions afin de lutter contre le jeu excessif, une des actions étant de mandater un organisme pour pouvoir développer une nou-

velle stratégie puisque cette dernière date de 2016 et que les choses ont changé depuis. Ensuite, ils ont aussi fait une demande d'augmentation d'autorisation de dépenses au budget 2023 et sont donc en attente du vote qui aura lieu au mois de décembre. L'idée étant de pouvoir avoir une certaine somme d'argent afin de faire des appels à projet.

Un commissaire revient sur la slide 5 présentée et ne comprend pas comment il est possible d'avoir 50% d'augmentation de perte en 2021.

M^{me} Leocadie répond que le nombre de personnes perdant de l'argent a augmenté car il y a tout simplement plus de joueurs.

Le même commissaire en déduit que c'est donc une question de quantité de joueurs. Il demande ensuite quel est le profil type du joueur en ligne.

M^{me} Leocadie répond qu'il s'agit massivement de profils jeunes qui ont été influencés par des publicités sur les réseaux sociaux. Généralement, ce sont des personnes qui ont un besoin de récréation et c'est une manière de pouvoir se distraire assez facilement. Il s'agit donc de personnes influençables. Elle ajoute qu'ils disposent de très peu de données à ce sujet, raison pour laquelle le PIDJ a un projet d'enquête qui permettra de mieux orienter les actions; projet qui sera financé par les cantons.

Une commissaire revient sur la même slide 5 avec l'augmentation des jeux en ligne et demande s'ils ont des chiffres relatifs à l'année 2021 pour faire un parallèle.

M^{me} Leocadie répond par la négative car c'est une étude réalisée en 2020. En revanche, plusieurs études ont démontré que l'augmentation de l'activité de jeu peut être corrélée au Covid.

M. Bron ajoute que l'élément le plus déterminant est le changement de loi en 2019.

La même commissaire demande ensuite si une étude comparative existe entre les jeux en ligne et chez les distributeurs directement.

M^{me} Leocadie lui propose de revenir à la slide 6 pour répondre à sa question.

La commissaire demande si les commerces et tabacs sont aussi compris dans les 39% de chute.

M^{me} Leocadie répond que ces chiffres ne comprennent que les casinos.

Une commissaire remarque que malgré une campagne de prévention très développée, l'accessibilité à ces jeux reste simple, ce qu'elle trouve paradoxal. Elle demande s'il ne faudrait pas repousser l'âge légal d'accès au jeu en le faisant passer de 18 à 25 ans pour éviter que les jeunes ne se ruinent dans des dépenses

qu'ils ne peuvent pas se permettre.

M^{me} Leocadie répond qu'il s'agit d'une bonne hypothèse mais ajoute que la LJA contient des restrictions, notamment que les exploitants doivent attester de leur domicile en Suisse.

M. Bron ajoute que Genève avait une position plus fermée que ce avec quoi ils composent aujourd'hui mais cela reste une loi fédérale qui a été votée, ils doivent donc faire avec.

Un commissaire revient sur la question de responsabilité et se demande quel est le travail et la réflexion de la Loterie romande sur la question d'addictions car ils sont en grande partie responsables de ce problème.

M^{me} Leocadie répond que la loi énonce que chaque exploitant doit pouvoir amener lors de la demande d'exploitation un plan de prévention et promotion. Ils ont notamment la responsabilité de faire du repérage précoce et de sanctionner avec des exclusions. Pour lever les exclusions, ils doivent se référer à une institution qui est reconnue par le département de la santé, composé de médecins et de spécialistes qui vont eux évaluer s'il est possible de faire lever l'exclusion. Enfin, ils travaillent aussi du côté romand avec le PILDJ afin d'effectuer et penser des actions.

M. Bron ajoute qu'une partie des gains est redistribuée pour la prévention et c'est le cas pour la Loterie romande qui finance en partie le programme intercantonal.

Une commissaire rebondit sur cette question et demande s'ils travaillent en collaboration avec la Loterie romande ou s'ils touchent uniquement la rétrocession.

M^{me} Leocadie répond que la rétrocession leur sert à payer le programme intercantonal, cependant, la représentante de secteur qui fait partie des groupes de travail collabore activement avec la Loterie romande.

Une commissaire revient sur l'audition précédente et rappelle qu'ils ont été informés des montants attribués à la prévention suite au revenu de la Loterie (400 000 francs au total dont 196 000 francs dépensés). Elle demande pourquoi la totalité de ce budget n'est pas utilisée.

M^{me} Leocadie répond qu'ils n'ont l'autorisation de dépenser que le budget présenté et validé par le Conseil d'Etat.

M. Bron ajoute que cette autorisation n'est accordée que pour des projets à court terme et ponctuels car ils ne savent pas du tout quelle est la pérennité de

cette entrée.

La présidente demande quelles collaborations ils effectuent avec les municipalités du canton de Genève.

M^{me} Leocadie répond qu'ils viennent de créer un échange d'informations entre le secteur et les communes avec la possibilité de transmettre des outils à disposition pour les communes. Un stand peut être mis à la disposition d'une commune qui le souhaiterait et le PILDJ s'occuperait de sa mise en place par exemple.

La présidente demande si ce sont donc des projets en cours de construction.

M^{me} Leocadie répond qu'il y a déjà eu trois rencontres et ajoute qu'ils collaborent également avec les communes pour d'autres projets que le jeu.

La présidente demande pourquoi il existe une limite de dépense réglée par le Conseil d'Etat.

M^{me} Leocadie répond que le budget alloué est toujours attaché à des projets, ils sont donc aussi victimes du peu d'acteurs spécialisés dans le domaine.

La présidente demande si ce serait plausible de proposer une collaboration avec les maisons de quartier.

M^{me} Leocadie répond par l'affirmative.

Une commissaire demande s'il est obligatoire de passer par un changement de loi au niveau fédéral si l'on veut effectuer des changements comme l'interdiction des lieux de vente physiques pour les paris sportifs.

M. Bron répond qu'il y a des garanties constitutionnelles sur la liberté de commerce auxquelles il faut faire attention. Cependant, cette question est effectivement régie essentiellement par la loi fédérale.

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Une commissaire remarque que l'audition demandée au mois de mai ne correspond pas aux auditionnés venus aujourd'hui.

La présidente se souvient qu'ils avaient demandé l'audition de M. Bouchardy de la Direction administrative et financière de la sécurité, de l'emploi et de la santé, mais elle imagine qu'ils se sont mis d'accord en interne.

La commissaire propose de voter une autre fois sur cette motion afin de relire les PV y relatifs et se positionner.

Une commissaire revient sur la 3e invite «à faire en sorte que les différents

départements travaillent en collaboration afin de mettre en œuvre les éléments proposés par Addiction Suisse» et demande si c’est toujours valable ou s’il faudrait la modifier par rapport à l’action déjà en cours en Ville de Genève.

La présidente trouve que c’est une bonne idée de changer les invites par rapport à ce qui se fera entre 2024 et 2028.

Une commissaire propose à tous ceux qui ont des amendements de les envoyer avant discussion afin que chaque groupe puisse se mettre d’accord.

Séance du 29 septembre 2022

La présidente, auteure de la motion M-1581, a décidé avec une autre commissaire de faire des amendements synthétiques pour dans deux semaines. Elle reporte la discussion ainsi que le vote de cet objet à la prochaine séance. Ils seront à nouveau reportés d’une semaine le 13 octobre.

Séance du 20 octobre 2022

Discussion et votes

Une commissaire propose de supprimer les invites 1 et 3. Elle propose ensuite d’ajouter les invites suivantes: «de s’associer au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) afin de réduire le nombre de personnes touchées par l’addiction aux jeux en ligne et aux paris sportifs»; «de prendre langue avec les maisons de quartier afin de proposer les actions du PILDJ».

La présidente met au vote la suppression des invites 1 et 3, qui est acceptée à l’unanimité des membres présents.

La présidente met au vote l’invite suivante: «de s’associer au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) afin de réduire le nombre de personnes touchées par l’addiction aux jeux en ligne et aux paris sportifs». Cette invite est acceptée à l’unanimité des membres présents.

La présidente met au vote l’invite suivante: «de prendre langue avec les maisons de quartier afin de proposer les actions du PILDJ». Cette invite est acceptée à l’unanimité des membres présents.

La présidente met au vote la motion M-1581 amendée, qui est acceptée à l’unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intégrer dans les projets numériques les éléments proposés par Addiction Suisse;
- à s’associer au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) afin de réduire le nombre de personnes touchées par l’addiction aux jeux en ligne et aux paris sportifs;
- à prendre langue avec les maisons de quartier afin de proposer les actions du PILDJ.

Annexe: présentation Addiction aux jeux d’argent en ligne

Addiction aux jeux d'argent en ligne

Audition Ville de Genève
15 septembre 2022



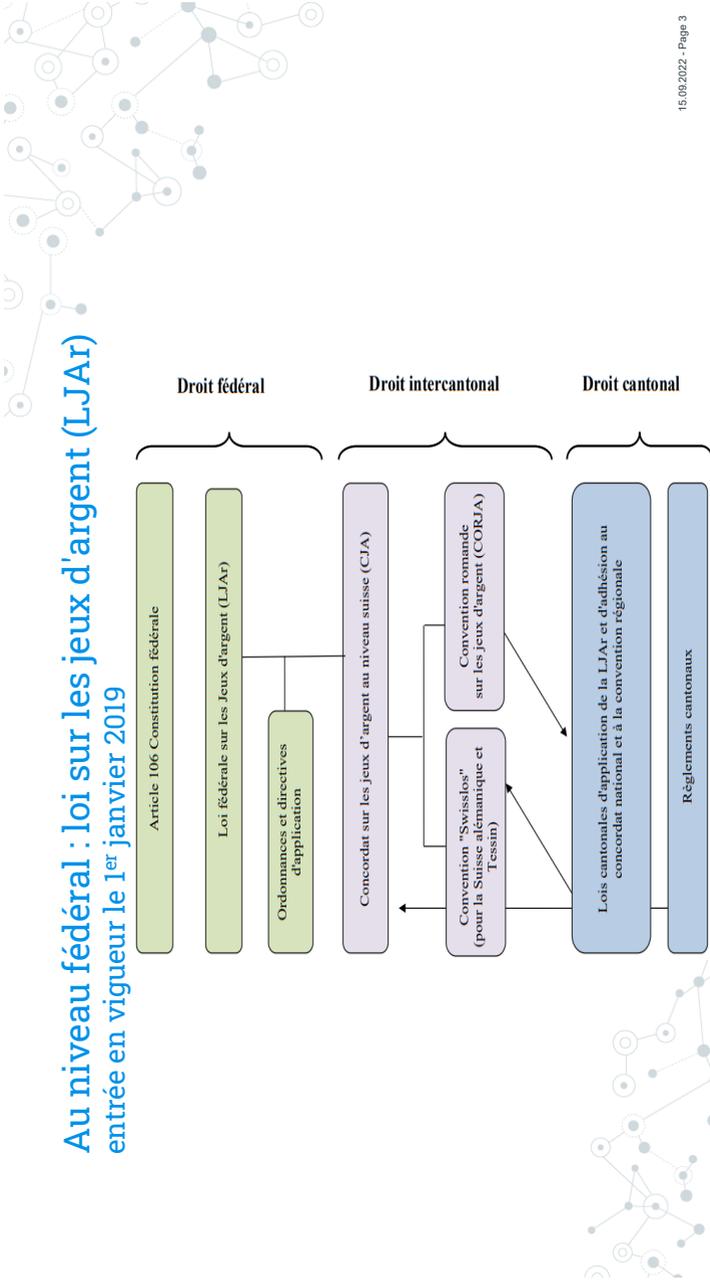
1.

Cadre législatif

Situation à Genève



Au niveau fédéral : loi sur les jeux d'argent (LJA) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019



Au niveau cantonal : deux lois

La loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LaLJAR)

Elle régleme les jeux de petite envergure (petites loteries, tournois de poker, etc.).

La loi cantonale sur les maisons de jeu (LMJeu)

Elle régleme les casinos (casino de Meyrin).



Conséquences de l'ouverture des jeux en ligne en 2019

50% d'augmentation en 2021

Des pertes des joueurs de paris sportifs

En 10 ans, pertes multipliées par 10

Les paris sportifs représentent l'une des offres les plus addictives et s'adressent en particulier à un public jeune et vulnérable.

Augmentation de 46 % d'exclusion par rapport en 2019

10000 exclus pour la seule année 2020, record absolu.



Conséquences de l'ouverture des jeux en ligne en 2019



39% de chute du PBJ

Perte pour les casinos terrestres

186.8 millions de revenu en 2020 contre 23.5 en 2019

Gains en 2020 pour les casinos en ligne

7 casinos en ligne en 2020, encore 14 potentiels

Augmentation des casinos en ligne



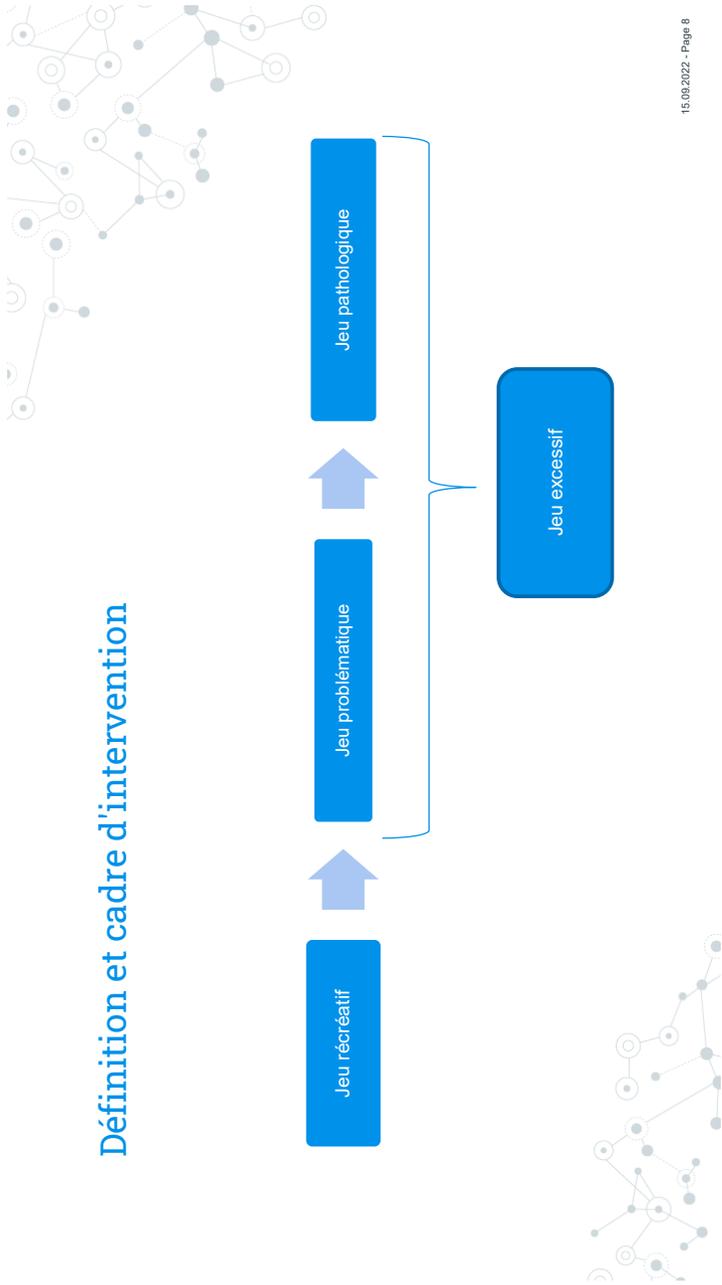


Cadre sanitaire et épidémiologique

Situation à Genève



Définition et cadre d'intervention



Profil des joueurs en Suisse (selon ESS, 2017)

- Ⓒ 6 personnes sur 10 ont joué à des jeux d'argent au moins une fois dans leur vie.
- Ⓒ 1 personne sur 10 joue régulièrement.
- Ⓒ Sur la base d'un ensemble d'étude, 0.5% et 1 % de la population adulte souffre d'une addiction aux jeux d'hasard et d'argent, soit plus de 30'000 personnes.



Profil des joueurs en ligne (étude Addiction Suisse et GREA, 2020)

- ⊙ 1 joueur (JHAL) sur dix a rapporté des problèmes modérés ou sévères.
- ⊙ La classe d'âge des 18-29 ans est la plus exposée au jeu excessif et totalise à elle seule, 44 % des joueurs à risque.
- ⊙ Les joueurs à risque sont à l'origine (un peu moins de la moitié) des revenus des JHAL.

⊙ La dangerosité des jeux en ligne est plus importante que leurs homologues terrestres.





Profil des joueurs à Genève (ESS 2017 et étude IUMSP en 2012)

- ⊙ La moitié des genevois a joué à un jeu d'hasard et d'argent au cours des 12 derniers mois.
- ⊙ Les loteries et les paris sportifs sont les jeux les plus populaires à Genève. Les jeux de casino viennent juste après.
- ⊙ 2.9% de la population genevoise présente un risque modéré et 1.4% peut être qualifié de joueurs excessifs.

- ⊙ Le nombre de joueurs problématiques et pathologiques sur Genève était entre 4'700 et 7'200 personnes. Les hommes jouent plus que les femmes.



3. Conséquences du jeu excessif



Conséquences



Financières

Impact le budget disponible, non-paiement de factures et dettes.



Familiales

Conflits conjugaux ou familiaux (mensonges, non-dits, absences, violence, séparation, divorce).



Professionnelles

Impacts négatifs sur la vie professionnelle (absentéisme, manque de concentration).



Juridiques

Activités illégales (poursuites pénales dues par exemple au vol, fraudes, escroquerie) pour financer leur pratique de jeu ou tenter de se sortir d'une situation financière difficile.



Emotionnelles

Détresse émotionnelle ressentie importante. Trouble souvent associé à des symptômes dépressifs et anxieux jusqu'à des idées suicidaires.



Coût social

Coût annuel important pour la société, lié aux dépenses de santé additionnelles, de production non réalisée et de perte de qualité de vie liée à la santé.





4.

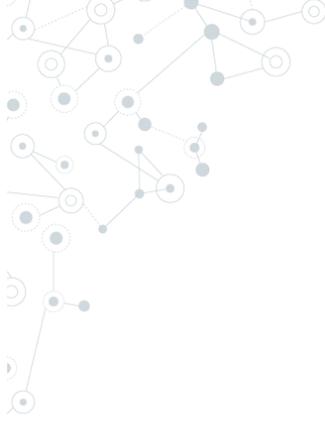
Financement de la prévention



Financement de la prévention :

Redevance annuelle ou taxe sur la dépendance au jeu (loterie et paris)

0.5% du revenu brut des jeux d'argent de loterie et paris est attribué à la prévention (répartition entre les cantons). En 2022 = 365'786.- (48'510.- disponible)



Casinos

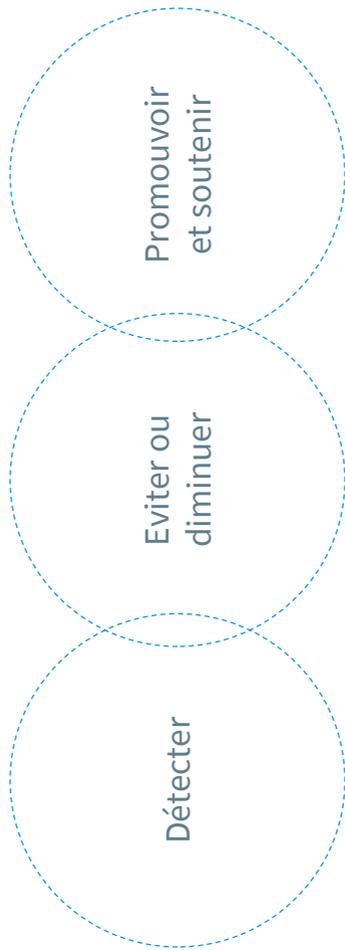
Une partie de l'impôt des casinos est reversée, 200'000.- maximum par année. En 2022 = 153'634.- (tout dépensé)

3. Cadre d'action

Plan d'action de prévention des jeux
d'hasard et d'argent (2016)



Plan d'action pour la prévention des jeux d'hasard et d'argent (2016) – Objectifs



Partenaires terrain actuels



A - Information et sensibilisation

- ⊙ Information au grand public
- ⊙ Actions de prévention auprès des jeunes
- ⊙ Prévention auprès des parents



B – Repérage précoce et orientation

- Sensibilisation des médecins
- Formation des professionnels et futurs professionnels du domaine médico-socio-éducatif
- Création et diffusion d'outils de repérage précoce et d'orientation



C – Travail en réseau avec des professionnels de la prévention du jeu excessif

- Développement du réseau jeu
- Communication auprès des acteurs autour de la problématique du jeu



D – Travail sur le cadre légal des offres du marché des jeux

- Rédaction de la réglementation de la LJA permettant de réguler notamment le marché du jeu d'hasard et d'argent (OCIRT)



Ouverture des marchés online : un défi pour la prévention

Annexe 2 – Répartition des dépenses totales rapportées pour chaque jeu en ligne et selon le profil de risque (PGSI) (n=1652).



Révision du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028



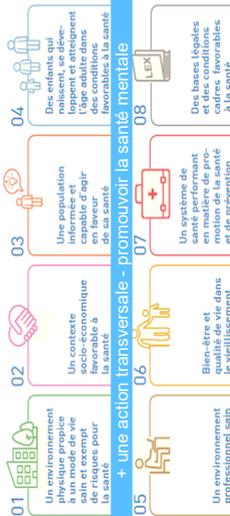
Une vision

A l'horizon 2030, le canton de Genève se situe à l'avant-garde de la promotion de la santé et de la prévention en bonne santé et de bien-être physique, mental et social.

Une mission

Le canton de Genève met en œuvre une politique de promotion de la santé et de prévention qui vise à garantir à tous les citoyens et à toutes les populations les plus exposées aux inégalités de santé. Elle agit de façon multisectorielle autant sur l'environnement physique et socio-économique que sur les facteurs comportementaux, le système de santé ou encore le cadre légal.

8 axes stratégiques



7 principes directeurs

- Prendre en compte les besoins de santé tout au long de la vie
- Réduire les inégalités de santé
- Promouvoir une approche positive de la santé
- Favoriser l'empowerment individuel et communautaire en matière de santé
- Agir sur tous les champs d'action et niveaux d'intervention possibles
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions
- Agir sur le long terme et dans l'intérêt général



Nécessité d'une nouvelle stratégie cantonale

- ⊙ Mandat en 2023 pour développer une nouvelle stratégie de prévention du jeu d'hasard et d'argent car il y a des nouveaux enjeux avec l'ouverture des jeux en ligne avec la loi fédérale sur les jeux d'argent entrée en vigueur en 2019.
- ⊙ Demande d'augmentation du budget pour la promotion de la santé et la prévention dans le domaine du jeu. Vote du budget très attendu.

